



## Bureau des radiocommunications (BR)

Addendum 1 à la  
Circulaire administrative  
**CA/219**

Le 7 mai 2015

### Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux observateurs de la CMR-15

Objet: **Conférence mondiale des radiocommunications de 2015 (CMR-15) – Soumission des propositions à la CMR-15**

#### 1 Invitation, date et lieu

Comme le Secrétaire général l'a annoncé dans les Lettres circulaires CL-002 et DM-15/1000 en date du 19 janvier 2015, la Conférence mondiale des radiocommunications de 2015 (CMR-15) aura lieu du 2 au 27 novembre 2015, à la fois au siège de l'UIT à Genève et au Centre international de conférences de Genève (CICG), immédiatement après l'Assemblée des radiocommunications de 2015 (AR-15). La Circulaire administrative [CA/219](#) datée du 17 février 2015 a fourni aux participants des informations sur la CMR-15 afin de les aider dans leur travail de préparation. L'objet du présent Addendum à la Circulaire administrative CA/219 est d'apporter des précisions supplémentaires concernant la préparation de la CMR-15.

#### 2 Soumission des propositions élaborées avant la CMR-15

Il est rappelé aux Etats Membres et à l'Etat de Palestine qu'ils doivent se reporter à la Section 2 de la Circulaire administrative [CA/209](#) en ce qui concerne la soumission de leurs propositions pour les travaux de la CMR-15. En particulier, pour pouvoir, conformément à la Résolution 165 (Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires, assurer la traduction dans les délais voulus des documents soumis à la CMR-15 et leur examen approfondi par les délégations, les Etats Membres et l'Etat de Palestine devront **soumettre leurs propositions au plus tard quatorze (14) jours avant le début de la Conférence (au plus tard le 19 octobre 2015)**.

Le Secrétariat a l'honneur de confirmer que l'outil électronique destiné à faciliter la préparation et la soumission des propositions à la CMR-15 est maintenant disponible sur le **site web de la CMR-15** à l'adresse: [www.itu.int/go/ITU-R/wrc-15](http://www.itu.int/go/ITU-R/wrc-15). Baptisé **Interface pour les propositions aux conférences (CPI)**, cet outil a été élaboré pour vous aider à vous conformer aux numéros 41 et 42 des Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions de l'Union en ce qui concerne les modalités de présentation des propositions à la Conférence. L'interface CPI, ainsi que des instructions concernant son utilisation, sont accessibles avec un [compte TIES](#). Une vidéo dans les six langues de l'Union expliquant comment utiliser l'interface CPI sera bientôt disponible sur cette même page.

Les Etats Membres sont vivement encouragés à utiliser l'interface CPI pour préparer et soumettre leurs propositions à la CMR-15, ce qui facilitera et optimisera le traitement des contributions par le Secrétariat et accélérera leur publication dans les six langues de l'Union.

Les propositions doivent être soumises par le [coordonnateur désigné](#) de l'administration concernée ou par un autre membre du personnel accrédité (auquel cas le Bureau des radiocommunications doit être informé en conséquence). Les administrations peuvent soumettre leurs propositions en utilisant l'interface CPI, ou en envoyant un courrier électronique au Secrétariat de la CMR à l'adresse: [wrc15@itu.int](mailto:wrc15@itu.int).

### **3 Système de gestion des propositions soumises à la CMR-15**

Un système de gestion des propositions a été mis au point pour la CMR-15 afin de faciliter l'accès en ligne aux propositions pour les travaux de la Conférence. Ce système est accessible sur le [site web de la CMR-15](#).

### **4 Disponibilité des documents établis avant et pendant la CMR-15**

Conformément au numéro 9 de l'Annexe 2 de la Décision 5 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires sur la réduction du coût de la documentation des conférences de l'UIT, **la CMR-15 se déroulera sans document papier**. Toutefois, les participants qui souhaitent imprimer des documents sur place auront à leur disposition des imprimantes aux cybercafés du CICG et de l'UIT. Tous les documents seront diffusés sous forme électronique sur le [site web de la CMR-15](#). Des équipements de réseau local hertzien seront à la disposition des délégués dans les salles de réunion. Par ailleurs, le Secrétariat prépare actuellement une application UIT de synchronisation qui permettra de télécharger et de synchroniser rapidement les documents de la CMR-15 depuis les serveurs de l'UIT. Un [compte TIES](#) UIT est nécessaire pour accéder aux documents de la CMR-15 et à d'autres ressources électroniques.

Le Secrétariat a l'honneur d'annoncer la publication des Documents 1 (Ordre du jour de la Conférence), 2 (Pouvoirs des délégations à la Conférence mondiale des radiocommunications) et 3 (Rapport de la RPC à la Conférence mondiale des radiocommunications de 2015) de la CMR-15, disponibles à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/md/R15-WRC15-C/fr>.

Un exemplaire papier des Actes finals provisoires sera remis à la fin de la Conférence à chaque Chef de délégation ou à son représentant désigné.

### **5 Synchronisation des documents de la CMR-15**

Le Secrétariat a mis en place l'application ITU WRC-15 Sync, accessible sur le [site web de la CMR-15](#), qui permet de synchroniser les documents de la CMR-15 sur le disque local des ordinateurs individuels avant et pendant la Conférence. Cette application a été configurée de façon à permettre l'accès au serveur de l'UIT et la synchronisation, sur demande, sur la dernière version des documents publiés. Cette application peut être installée à l'aide des identifiants de compte TIES UIT.

## 6 Site SharePoint pour la CMR-15

Un site SharePoint, accessible depuis le [site web de la CMR-15](#), sera mis en place pour la Conférence. Il comportera des sous-sites pour chaque commission et pour chaque groupe de travail de la CMR au sein desquels des "dossiers partagés" seront créés pour faciliter les échanges de documents informels entre les participants. En outre, ces sites pourront contenir des informations pertinentes concernant les travaux des différents groupes. Un compte TIES UIT est nécessaire pour accéder au site SharePoint pour la CMR-15.

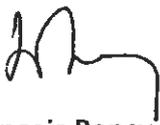
## 7 Participation/Demande de visa/Réservation d'hôtel

L'inscription à la Conférence mondiale des radiocommunications débutera le 1er juin 2015. L'inscription préalable aux conférences de l'UIT est obligatoire et s'effectue exclusivement en ligne par l'intermédiaire des [coordonnateurs désignés](#). Il a été demandé à chacun des Etats Membres de l'UIT et des observateurs de désigner un coordonnateur chargé de s'occuper de toutes les formalités d'inscription, y compris des demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa, lesquelles devront également être soumises par ce coordonnateur au cours de la procédure d'inscription en ligne. Pour changer le nom d'un coordonnateur désigné ou ses coordonnées, les Etats Membres de l'UIT et les observateurs doivent envoyer un courrier électronique à l'adresse: [itu-r.registrations@itu.int](mailto:itu-r.registrations@itu.int).

Les personnes souhaitant s'inscrire à la CMR-15 devront prendre contact directement avec le coordonnateur désigné pour l'entité qu'elles représentent. On trouvera la liste des coordonnateurs désignés pour l'UIT-R, ainsi que des précisions au sujet de l'admission à la CMR-15, de l'inscription, des demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa, des réservations d'hôtel, etc., sur le [site web de la CMR-15](#).

## 8 Informations complémentaires

Pour les questions d'ordre général concernant la CMR-15, la personne à contacter est M. Mario Maniewicz, Adjoint au Directeur du Bureau des radiocommunications (Tél.: +41 22 730 5940 ou courriel: [mario.maniewicz@itu.int](mailto:mario.maniewicz@itu.int)).



François Rancy  
Directeur

### Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Observateur (Résolution 99 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires)
- Observateurs qui participent à titre consultatif, conformément aux numéros 278 et 279 de la Convention de l'UIT
- Observateurs des Membres du Secteur des radiocommunications qui ne participent pas à titre consultatif, conformément au numéro 280 de la Convention de l'UIT
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents du Groupe consultatif des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Vice-Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications